

ABONNEMENT.

SAUMUR :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
POSTE :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33 ;
A EWIG,
Rue Flécher, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne	20 c.
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Co,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

8 Mars 1880.

Chronique générale.

REFUS D'EXTRADITION D'HARTMANN.

Dans le conseil des ministres, tenu hier matin à l'Élysée, M. le garde des sceaux a saisi le conseil d'un rapport qu'il avait adressé la veille à M. le Président de la République, concernant l'affaire Mayer-Hartmann.

Ce rapport, s'appuyant sur les résultats de l'information à laquelle il a été procédé par M. le procureur de la République, en conformité de la circulaire ministérielle du 42 octobre 1875, et sur les avis émis le 2 mars courant, tant par le chef du parquet du tribunal de première instance de la Seine que par le procureur général près la cour d'appel de Paris, conclut, comme ces magistrats, que l'identité de l'inculpé et sa participation aux faits qui lui sont reprochés n'étant pas établies, il n'y avait pas lieu à extradition.

Les conclusions du garde des sceaux ont été adoptées par le conseil des ministres, dit le *Gaulois*, à l'unanimité. Le ministre des affaires étrangères n'a eu nullement à expliquer à l'ambassadeur de Russie des « perplexités gouvernementales qui n'ont jamais existé, et tout s'est passé de la façon la plus correcte entre le gouvernement français et le représentant de la Russie.

Nous pouvons ajouter que M. Grévy n'a pas été en « désaccord » avec ses ministres, car, consulté, il a déclaré n'avoir aucun avis à donner. L'« unanimité » dont parle le *Gaulois* ne comprend point, dès lors, M. le Président de la République qui ne compte pour rien, paraît-il, dans le conseil.

Samedi, dès midi, Hartmann a été mis en liberté par les soins de M. Andrieux, qui est allé lui-même lui apprendre cette bonne nou-

velle, et à trois heures cinquante il a pris avec un ami le train d'Angleterre.

Le gouvernement, tout en refusant l'extradition, a expulsé le prévenu. Voici la note que le *Temps* a publié à ce sujet :

« Nous apprenons que le gouvernement français a pris des mesures pour l'expulsion immédiate d'Hartmann, qui sera probablement dirigé vers l'un des ports de la Manche, d'où il s'embarquera pour l'Angleterre. »

En effet, Hartmann est parti, accompagné jusqu'à la frontière par un agent de la sûreté. »

L'ARTICLE 7.

Nous espérons que le Sénat terminerait samedi la discussion de l'article 7, mais nous nous avisons compté sans M. J. Ferry. Le ministre de l'instruction publique, qui avait annoncé la veille qu'il avait à parler encore pendant une heure, est monté à la tribune à trois heures pour n'en descendre qu'à cinq heures et demie. Jamais ministre ne prononça plus piteux discours, jamais avocat n'apporta, dans la défense de sa cause, une plus grande maladresse et un moindre talent. M. J. Ferry a trouvé le moyen d'agacer le Sénat tout entier et d'exaspérer les membres du centre gauche en venant exposer à la tribune les théories les plus autoritaires, les opinions les plus anti-libérales qu'ait jamais osé exprimer un ministre de gouvernement autocratique.

On croit que cette question sera tranchée aujourd'hui.

On commence déjà à s'occuper des congés de Pâques. Selon toute vraisemblance, les Chambres se prorogeront le 20 mars pour reprendre leurs séances le 15 avril. On espère que, pour cette date, la discussion du tarif douanier sera très-avancée et que trois sections au moins sur quatre auront été examinées et votées par la Chambre.

M. Grévy, dit-on, se montrerait très-surpris de l'impression déplorable produite dans le monde militaire par la révocation du général Vinoy. On avait, paraît-il, persuadé au Président, d'abord, que l'armée laisserait passer cette mesure comme bien d'autres déjà prises au détriment de ses anciens chefs ; en second lieu, que le général Faidherbe étant extrêmement populaire, son nom couvrirait tout. Or, le général Faidherbe est plus que médiocrement vu parmi les officiers dont le grade ne date pas de 1870 ; et, d'autre part, la révocation du général Vinoy a paru une concession si directe au parti vaincu par l'armée en 1871, que celle-ci s'est considérée comme directement atteinte.

Dans l'armée, on s'indigne du projet de nommer le général Grévy au commandement du corps d'armée à Lyon ; il aurait sous ses ordres quatre généraux de division beaucoup plus anciens que lui.

L'affaire de la réunion des soi-disant étudiants à la rue d'Arras devient une assez grosse histoire qui menace d'ennuyer fortement nos gouvernants. Elle est très-mal prise à l'étranger, où elle a été annoncée par tous les correspondants en termes fort peu bienveillants. Ce qui embarrasse surtout le ministère, dont quelques membres inclineraient pour une répression de cette manifestation illégale, c'est qu'il faut, si l'on sévit, avouer le caractère nettement révolutionnaire qu'elle a eu. Impossible d'alléguer le peu de gravité des organisateurs, la légèreté ordinaire des étudiants et autres circonstances atténuantes ; on est maintenant en face de Blanqui et de ses amis, c'est-à-dire d'un péril intérieur qu'on voudrait, coûte que coûte, ne pas reconnaître.

Nous avons reproduit la lettre insensée de M. Victor Hugo au gouvernement français en faveur d'Hartmann. Le premier jour, elle était publiée avec joie par les feuilles radicales ; maintenant que l'entraînement de la

discussion fait peu à peu rejeter le masque, voilà que ces mêmes feuilles trouvent le poète en retard et l'accusent de n'avoir pas pris parti assez nettement pour les nihilistes. Nous trouvons dans le *Citoyen* les lignes suivantes :

« Victor Hugo vient d'adresser au gouvernement français, en faveur du jeune révolutionnaire russe Hartmann, menacé d'extradition, une courtoise lettre dans laquelle il représente le nihilisme comme un des aspects monstrueux du despotisme.

» Le nihilisme une monstruosité ! Est-ce bien Victor Hugo qui a pu écrire cela ? Est-ce l'auteur des *Châtiments*, le Juvénal moderne, le « fustigeur » des tyrans, qui faisait dire en 1852, à la conscience humaine, au sujet de Napoléon-César :

« Tu peux tuer cet homme avec tranquillité ! »

» Victor Hugo voudrait-il nous faire entendre aujourd'hui que cette conscience humaine, qui lui doit ses plus glorieuses manifestations, vieillit comme les choses d'ici-bas, et peut un jour violer les lois immuables qui l'inspirent ? Non, non ! Les cerveaux même des grands poètes se fatiguent et s'égarer sous l'influence des années, mais la conscience humaine puise chaque jour une vie et une jeunesse nouvelles au milieu des luttes de la pensée, au milieu des catastrophes sociales, et toujours elle se révoltera sous le fouet sanglant des despotes.

» Non, poète, non, les nihilistes ne sont pas des monstres comme les despotes. Non, vous n'avez pas pensé cette phrase trahissante qui vous est venue sous la plume. Les nihilistes combattent et se font tuer pour conquérir un peu de liberté. Vite, effacez votre ligne maudite et qu'un élan de votre cœur vous réhabilite en même temps qu'eux. »

Ainsi Victor Hugo, pour « se réhabiliter » aux yeux des républicains, doit écrire un dithyrambe de l'assassinat, entonner un chant de gloire en l'honneur des coquins qui massacrent et brûlent dans leur pays. Les malheureux soldats mis en pièces par la

FEUILLETON DE L'ÉCHO SAUMUROIS.

LE DOCTEUR

JACQUES HERVEY

(Suite.)

III

L'allure vive de l'excellente bête fut bientôt ralentie par M. Fromentin.

— Allons au pas, dit-il, car j'ai bien des choses à vous apprendre. Château-Bernard, que vous allez habiter, appartient corps et âme à une famille ou plutôt à un individu nommé Jean Malicorne. Retenez bien ce nom. Vous n'aurez jamais d'ennemi plus acharné, plus dangereux, plus cruel que celui qui le porte.

— Moi ?

— Vous-même, mon cher docteur, et si vous n'étiez pas l'homme que je suppose, c'est-à-dire sans crainte et sans reproche, je vous dirais : Tournez bride et cherchez un autre refuge, votre place n'est pas à Château-Bernard.

Jacques Hervey, surpris de ce début, fit vers M. Fromentin un regard interrogateur ; le visage de celui-ci avait une expression sérieuse que le médecin ne lui avait pas encore vue.

— Vous piquez ma curiosité, dit-il au notaire ; apprenez-moi bien vite comment ce Jean Malicorne, qui ne me connaît pas, peut être mon ennemi.

— Vous allez le savoir. Vous apprendrez en même temps pourquoi j'ai tenu à vous accompagner à Château-Bernard. Mais, auparavant, il faut que je vous dise tout ce que je sais de la vie de ce Jean Malicorne.

— Je vous écoute.

— Ce personnage, paysan des plus humbles en apparence, — pour ceux qui ne savent pas lire sur le visage humain, — n'est ni maire, ni adjoint, ni conseiller municipal, et, cependant, maire, adjoint, conseillers municipaux et même garde-champêtre sont à sa dévotion. On dit même que son influence dépasse les limites de la commune et qu'elle s'étend jusqu'au chef-lieu d'arrondissement. Jusqu'à quel point cette assertion est-elle vraie ? Je l'ignore. Toutefois, je ne récus pas complètement son exactitude, car je connais la toute-puissance de l'argent, et Malicorne possède au moins, en propre, six cent mille francs de fortune, sans compter les capitaux qui lui viennent en aide, Dieu sait d'où.

— Et c'est un simple paysan ?

— Un simple paysan, sachant à peine écrire, mais qui joint à la culture de ses vignes le commerce des futailles, le prêt sur consignation de toutes espèces de céréales, la banque et le commerce des biens, et tout cela sans autre livre que

sa mémoire.

— C'est tout simplement un phénomène que ce Jean Malicorne !

— Oui, un phénomène dangereux, car tous les moyens lui sont bons pour s'enrichir, pourvu que ces moyens, presque toujours déshonorés, ne tombent pas sous l'application de la loi pénale. Il y a de par le monde, — à la ville comme à la campagne, — beaucoup de gens dont toute la probité consiste à connaître la loi et à en côtoyer les périls. Mais revenons au personnage qu'il vous importe de bien connaître.

Jean Malicorne a été tour à tour valet de ferme, garçon relayeur et marinier, faisant la conduite des trains de bois flotté que l'on expédie à Paris, de l'Yonne et des pays voisins, profession pénible dans laquelle une maladresse, une distraction, mettent en péril la vie de l'homme, où celui-ci, les pieds dans l'eau pendant tout le voyage, n'a, la nuit comme le jour, d'autre abri que le ciel, d'autre lit que le long train inondé qu'il dirige.

Un jour, Malicorne, qui ne se montrait que fort rarement à Château-Bernard, vint s'y installer définitivement ; il loua une maisonnette, un jardin et une vigne, et reprit son premier métier, celui de cultivateur. A coup sûr, ce n'était là qu'un prétexte pour expliquer une aisance dont l'origine a toujours été inconnue. Il était parti pauvre de son village, les professions qu'il avait exercées avaient

à peine suffi pour le faire vivre, et il y revenait avec les moyens de se livrer à une petite exploitation.

On l'estima homme très-habile.

Un de ses voisins lui donna sa fille en mariage avec une dot de cinq mille francs ; la fille était avare, âpre au gain comme son mari et désireuse de s'enrichir ; ils firent très-bon ménage.

Bientôt Jean Malicorne joignit à la culture de sa vigne une concession de pêche ; il se porta adjudicataire, moyennant une somme insignifiante, d'un cantonnement de la rivière, et vint demeurer sur le bord de l'eau, dans une maison entre cour et jardin, soigneusement close et entourée de murs élevés. Là, il était bien lui ; nul œil curieux ne pouvait examiner ce qui se passait dans cette maison ; nulle oreille ne pouvait entendre ce qui s'y disait ; la vie des époux Malicorne pouvait au besoin être entourée du plus grand mystère.

La femme allait à la terre, le mari passait ses journées sur l'eau, jetant seine, épervier, échiquier, filets et lignes de fond, plaçant et relevant nasses, tramail et verveux ; nul pêcheur n'était ni plus adroit ni plus heureux. Par les nuits sombres, il allait pêcher à la main, et ne craignait pas de plonger dans les trous les plus profonds, pour en retirer les gros poissons endormis le long des pierres ou sous les javelines.

Puis, il descendait le cours de l'Yonne jusqu'à

mine dans le Palais-d'Hiver, les femmes et les enfants écharpés dans l'explosion des trains de chemins de fer ou consumés dans les incendies, les généraux poignardés par des sicaires, — il faut les oublier. Toutes ces morts ne comptent pas, ce ne sont pas des crimes, mais de simples accidents nécessaires pour arriver à son but ! Les vraies victimes, les malheureux à plaindre et à glorifier, ce sont les assassins eux-mêmes ! Voilà les grands hommes, voilà les être sacrés auxquels le monde doit un culte et que les gouvernements doivent respecter !

Il faut une singulière absence de sens moral pour afficher aussi effrontément ses sympathies en faveur d'une bande de scélérats.

« Les nihilistes combattent, dit le *Citoyen*, et se font tuer pour conquérir un peu de liberté ! »

Ce n'est pas vrai. Les nihilistes font ce que fait le brigand qui vous attend au coin d'un bois et vous tire dessus, ou l'incendiaire qui nuitamment met le feu à une maison. Oui, l'insurgé qui descend au grand jour dans la rue, le fusil à la main, « combat et se fait tuer. » Mais le misérable qui creuse une mine pour faire sauter un train ou un palais, qui poignarde un passant, qui tire au seuil d'une porte sur un général surpris à l'improviste, cet homme n'est qu'un vulgaire assassin, comme celui qui exploite les grands chemins.

Franchement, nous rougissons d'avoir à discuter de pareilles doctrines. Si la République devient odieuse et méprisante à tous les honnêtes gens, le gouvernement n'aura pas à s'en prendre à ceux qu'il appelle « réactionnaires », mais bien à ses propres amis, aux républicains eux-mêmes, qui font l'apologie de pareils crimes ou du moins les excusent, et qui, par ces théories subversives et leurs relations avec les criminels, menacent l'ordre social tout entier.

Nous trouvons dans l'*Egalité* l'adresse suivante, envoyée par les radicaux français aux nihilistes russes :

« Frères de Russie,

« C'est le cœur gonflé d'espérance et plein d'une admiration sans bornes que nous assistons, depuis quelques années, aux efforts de votre héroïque jeunesse pour briser le plus abject des despotismes.

« Dans cette lutte immortelle, dont l'issue n'est heureusement plus douteuse, tous nos vœux vous accompagnent.

« Croyez-en ceux qui peuvent se réclamer des 45,000 fusillés de juin 1848 et des 30,000 mitraillés de mai 1871 : entre notre collectivisme et votre nihilisme, il n'y a qu'une question de développement historique, de lieu, d'application.

« Et nous sommes avec vous, dans votre duel contre un homme, comme vous serez avec nous — nous n'en doutons pas — dans notre guerre contre une classe, lorsque viendra l'heure de l'action. »

Cette fois, l'alliance de nos radicaux avec les assassins de Russie est cyniquement af-

firmée. Les assassins sont des « frères », une « héroïque jeunesse » qui inspire « une admiration sans bornes » !

Qu'on remarque surtout l'appel final à propos de la guerre contre une classe « lorsque viendra l'heure de l'action » ! C'est donc la guerre au poignard et à l'incendie qui nous est promise pour un avenir prochain, comme couronnement de la République !

Nous enregistrons ces aimables pronostics, sous le gouvernement de M. Grévy, qui prépare sans doute la voie à ces régénérateurs d'un nouveau genre.

Nous lisons dans le *Journal d'Indre-et-Loire* :

« L'inquiétude la plus vive commence à se manifester dans les départements, et l'opinion publique suit avec anxiété les événements qui se passent à l'étranger. Dans les campagnes même les plus reculées, les mots de guerre se répandent peu à peu, et comme la presse pénètre aujourd'hui sur tous les points du territoire, l'augmentation des frais militaires de l'étranger a été connue et a aussitôt produit une profonde sensation.

« Dans les localités qui étaient jusqu'à ce jour inféodées au parti radical, l'esprit public s'alarme même de la situation actuelle. Chacun comprend que le gouvernement n'exerce aucune action et qu'il se traîne à la remorque d'une fraction infime de politiciens sans talent et sans modération.

« Aussi, malgré les affirmations bruyantes du ministre de l'agriculture et du commerce célébrant en termes lyriques la prospérité de la France, les affaires deviennent-elles de plus en plus difficiles. Il n'y a plus aucun crédit, chacun se défie de l'avenir et prend ses précautions pour n'être pas surpris par les événements. »

Nous trouvons cette instructive statistique dans *Paris-Journal* :

« Encore le conseil municipal. Il s'agit ici de donner un léger aperçu des avantages qu'il assure aux contribuables parisiens. Prenons seulement la question de l'enseignement. L'augmentation de frais causée par les écoles laïques n'est pas une misère. Jugez-en !

« En 1877, le budget scolaire de Paris n'était que de 10,654,546 francs. En 1880, malgré la suppression des aumôniers, des subventions aux écoles libres chrétiennes, des livres de prix pour l'instruction religieuse, etc., il est de 12,492,644 francs. L'augmentation est de 2,841,095 francs, près de trois millions.

« Le personnel laïque et congréganiste ne coûtait que 3,835,500 francs. Le personnel laïque coûtera 5,670,000 francs. La laïcisation augmente les dépenses du personnel de 1,861,500 francs, près de deux millions !

« Ce n'est d'ailleurs là que la première année, car les instituteurs laïques, eux, ont droit à des augmentations réglementaires,

ne n'avait mis le pied dans un bateau.

On jura un peu sur les causes de cet accident, et les plus hardis ne craignirent pas d'affirmer que Malicorne était coupable ; mais cela fut dit tout bas, timidement, par induction et sans faire trop de bruit ; chacun redoutait l'ancien conducteur de trains de bois, dont on connaissait l'humeur difficile et la force herculéenne.

Le défunt n'ayant d'autre héritier que sa fille, personne ne s'avisait de pousser bien loin les investigations, et les soupçons finirent par s'éteindre.

Après la mort de son beau-père, Malicorne s'empressa de vendre les propriétés du vieux Toinet et ce qu'il possédait lui-même ; il fit construire dans sa cour d'immenses hangars fermés, acheta une voiture légère, et se mit à courir les foires, les marchés, à visiter les villages et les fermes, achetant et vendant, pour le compte d'un gros marchand d'Auxerre, disait-il, des futailles vides.

Ce commerce, qui a une très-grande importance dans notre pays, devint très-prospère entre ses mains ; il achetait comptant et vendait à terme, ce qui convenait admirablement à sa clientèle.

Il gagna ainsi peu à peu la confiance des vignerons et des cultivateurs ; il leur avançait parfois de petites sommes sur billets, toujours pour le compte de son gros marchand d'Auxerre, leur servait d'intermédiaire pour la vente de leur vin, des blés, des avoines et des pommes de terre, recevant du

que n'avaient pas les congréganistes. Il faut donc porter environ à 5 millions l'excédant des dépenses, et avec ces 5 millions il n'y aura pas un seul enfant de plus dans les écoles de Paris. »

UNE GRÈVE D'AVOCATS.

La cour de Dijon, toutes chambres réunies, vient de prononcer son arrêt dans l'affaire de la grève des avocats de Beaune.

Voici les faits : Un avocat de Beaune, bien qu'il ne plaidât pas dans le procès, avait interrompu trois fois le procureur de la République. Celui-ci menaçait de requérir l'expulsion de l'interrupteur s'il continuait.

Le barreau de Beaune se prétendit insulté et exigea des excuses du procureur ; celui-ci s'y refusa : de là, protestation des avocats, suivie de grève pendant un mois.

Le procureur général a déferé le barreau de Beaune à la cour, et celle-ci, après avoir entendu les avocats, a prononcé l'annulation de leur protestation comme illégale et appliqué la peine disciplinaire de la réprimande.

Chronique militaire.

L'APPEL DES RÉSERVISTES.

Nous avons donné les indications relatives à l'appel des deux classes de 1868 et 1869 de l'armée territoriale. Voici les indications analogues concernant les deux classes de 1871 et 1873 de la réserve de l'armée active :

L'appel du printemps comprendra deux séries. La première série durera du lundi 26 avril au samedi 22 mai inclus et s'étendra aux catégories suivantes :

Classes de 1871 et de 1873 ; réservistes de la cavalerie ; classe de 1871 ; réservistes de l'artillerie, du train d'artillerie, du train des équipages, des pontonniers, des ouvriers d'artillerie et des artificiers ; les ajournés des classes appelées en 1879 ; les réservistes admis à devancer l'appel de leur classe.

La seconde série durera du lundi 31 mai au samedi 26 juin inclus et s'étendra aux réservistes de la classe de 1873 de l'artillerie, du train d'artillerie, du train des équipages, des pontonniers, des ouvriers d'artillerie et des artificiers.

L'appel de l'automne comprendra également deux séries et s'étendra aux réservistes des classes de 1871 et de 1873 des régiments d'infanterie de ligne, des bataillons de chasseurs à pied, du régiment des sapeurs-pompiers de Paris, des troupes du génie, de la gendarmerie et des troupes d'administration.

Cet appel aura lieu : du samedi 21 août au vendredi 17 septembre inclus, dans les 7^e, 8^e, 12^e, 13^e, 14^e, 15^e, 16^e, 17^e et 18^e corps d'armée, ainsi que dans le gouvernement militaire de Paris.

Il est question de réorganiser de fond en comble l'École militaire de La Flèche. On y ferait entrer, à partir de la classe de 3^e,

vendeur une commission en nature, et de l'acquiescer une commission en argent. Vin, blé, avoine allaient s'engloutir dans ses magasins ; puis, lorsque l'occasion se présentait favorable, il cédait à ses voisins, ou dans les communes environnantes, toujours avec son système de crédit, mais à des prix très-élevés, les céréales dont quelques paysans, trop hâtés de faire argent de leurs produits, ont toujours besoin à l'arrière-saison.

Pendant ce temps-là, il buvait de la piquette, se nourrissait du poisson qu'il pêchait à ses heures inoccupées, et de pain noir que boulangait sa femme. Celle-ci ramassait, le long des routes, l'herbe qui devait servir à l'alimentation du cheval.

Vous ne sauriez imaginer ce qu'une semblable existence peut donner de résultats économiques au bout de l'année ! Accumulez le capital primitif, si modeste qu'il eût été, avec les bénéfices faits par Malicorne depuis la mort de son beau-père, et vous arriverez à un chiffre de fortune déjà fort satisfaisant pour une ambition fort ordinaire.

(A suivre.)

ARMAND LAPOINTE.

les élèves des lycées qui le demanderaient en vue de la préparation à Saint-Cyr.

Nouvelle mesure ministérielle prise par le général Farre, ministre de la guerre : Les officiers de réserve de l'infanterie et de la cavalerie des services d'état-major et même des services administratifs seront convoqués aux prochaines grandes manœuvres.

M. le général de Sonis, commandant la 20^e division d'infanterie, est nommé au commandement de la 47^e division, à Cambrai, en remplacement du général Berthe.

Il est remplacé par le général Sée qui commandait la 48^e brigade de l'armée de Paris, et qui a été récemment promu général de division.

Ont été promus dans l'arme de la cavalerie, savoir :

A trois emplois de colonel : 3^e chasseurs d'Afrique, M. du Cugnol d'Alincourt, lieutenant-colonel du 2^e de cuirassiers.

48^e de chasseurs, M. Caffero, lieutenant-colonel au 5^e de chasseurs.

21^e de dragons, M. d'Estrémont, lieutenant-colonel du 9^e dragons.

A deux emplois de lieutenant-colonel : 2^e de cuirassiers, M. Varroquier, chef de cadron au 16^e de dragons.

43^e de dragons, M. Fallot, chef d'escadron au 4^e chasseurs.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Nous avons eu samedi une splendide journée de printemps : ciel sans nuages, chauds rayons de soleil, tiède atmosphère ; depuis cinq mois, le marché de Saumur n'avait été favorisé par une température aussi agréable.

Verrie. — Samedi, dans l'après-midi, un incendie s'est déclaré dans une coupe de bois appartenant à M. Gatceau, située à Verrie, près du village de Baucheron.

Huit hectares ont été entièrement consumés ; les flammes s'élevaient très-haut au-dessus du taillis et menaçaient les coupes voisines. Heureusement cette coupe se trouvait entourée de fossés remplis d'eau, et grâce au concours empressé des habitants de Verrie, le feu a été maintenu dans son foyer primitif.

Cet incendie est dû à l'imprudence de quelques jeunes gens qui fagotaient et qui avaient allumé du feu pour leur repas. L'un d'eux, endormi sur le sol, a été cerné par les flammes et courait les plus grands dangers. C'est grâce au sieur Hubert, garde particulier, qu'il a été retiré de cette position périlleuse.

ANGERS.

Vendredi, un grave accident est arrivé dans l'usine Besnard, lisons-nous dans l'*Union de l'Ouest*.

Un ouvrier nommé Albert était occupé dans l'atelier des cordiers, à filer en marchant à reculons. Il était obligé, par son travail même, de se maintenir près d'un arbre de transmission mis en mouvement par une grande machine à vapeur, et qui n'est placée qu'à quelques centimètres au-dessus du sol.

Tout-à-coup, par un faux mouvement, probablement, il s'approcha trop près de l'arbre de couche. Le chanvre qu'il avait autour du corps, pour son ouvrage, se roula autour de l'arbre, et entraînant le cordier avec une violence extraordinaire, précipita sur le sol. La mort fut instantanée ; le haut de la tête avait été complètement enlevé, la cervelle était répandue sur terre à quelque distance du cadavre.

Albert était âgé de 27 ans, et demeurait dans le chemin de la Traquette, avec sa mère dont il était l'unique soutien. C'était un excellent ouvrier, très-rangé.

On lit dans le *Journal de Maine-et-Loire* :

« Un de nos confrères dit que les fatidiques qui se passent dans le faubourg Saint-Michel sont apaisés ; il n'y a plus de guère.

» Jeudi, un agent de police, pendant quelques heures de faction dans le faubourg, ramassa treize sous qui étaient tombés des pieds les uns après les autres. »

Auxerre, offrant son poisson dans les villages et les grandes fermes, causant avec l'un, buvant avec l'autre, se liant facilement avec tout le monde, s'exerçant à une mnémotechnie qui, un jour, devait lui redire la fortune des uns et des autres, leurs besoins, leurs passions, leurs faiblesses et le degré de crédit qu'il pouvait leur accorder ; ou bien il se rendait directement à Auxerre les jours de marché, et cherchait à se lier avec les gros marchands, les commerçants de toutes sortes et les gens qui tenaient de près ou de loin à l'industrie du département.

Ce que, pendant quelques années, Jean Malicorne déploya d'astuce, d'adresse, de persévérance, de rouerie, ce qu'il classa de faits, d'incidents, d'observations, de noms, de figures, de chiffres dans sa mémoire, ferait la gloire du plus habile diplomate.

Un jour, le père de sa femme disparut de sa maison.

Vingt-quatre heures après, son cadavre fut retiré de la rivière par un marinier. Cette mort, dans de pareilles conditions, donna beaucoup à réfléchir. Le bonhomme possédait une petite fortune, la vie lui était facile, il était d'humeur joyeuse et de bonne santé : on ne put croire à un suicide. Quant à un accident, il était bien improbable, puisque le père Toinet, — c'était son nom, — tout en buvant un coup à l'occasion, ne se grisait jamais et, de sa

Le Patriote dit de son côté :

« Au sujet de la pluie de sous et de pierres du faubourg Saint-Michel, de nombreuses lettres anonymes arrivent à la police, signalant diverses personnes, mais les enquêtes n'ont jusqu'ici abouti à aucun résultat sérieux.

» Les pièces de monnaie continuent à être lancées sur la voie publique, mais sans bris de carreaux. Elles sont toujours enveloppées dans des morceaux de papier, portant des inscriptions injurieuses. »

PARTHENAY.

Un fait des plus graves vient de se passer à Parthenay. M. le préfet des Deux-Sèvres a dissous le cercle catholique des ouvriers de cette ville, sous le prétexte que les membres de ce cercle se sont livrés à des discussions politiques et religieuses.

Veut-on savoir quelles sont ces discussions? Il s'agit d'une plantation de croix à laquelle assistaient plus de 4,000 personnes.

Voilà pourquoi le cercle de Parthenay est dissous!

La forêt de Chef-Boutonne (Deux-Sèvres), arrondissement de Melle, qui comprend 572 hectares, sera mise en vente à Paris le 20 mars, dans l'étude de M^e Prevot, sur la mise à prix de 600,000 fr.

NANTES.

La Mi-Carême. — Sous ce titre, nous lions dans l'Espérance du peuple :

« C'est la première fois à Nantes qu'on faisait dans les rues la Mi-Carême, si on peut toutefois appeler fête une triste promenade sous la pluie et le brouillard humide, de masques défranchis, de déguisés maquillés, barbouillés et crottés jusqu'à l'échine. Tout ça grouillait sur le boulevard et dans les rues, essayant d'égayer les curieux engourdis par le froid et que les grosses farces et les jets d'oranges et de bouquets ne pouvaient décider à rire. Je les ai rencontrés, plus que je ne les ai cherchés, et franchement c'était grand pitié de les voir paltauger dans la boue et éclabousser les passants de leurs grosses bottes ou de leur sottises. L'esprit ne courait pas les rues jeudi soir, tant s'en faut, à moins que les cris et les sonneries des cornets à bouquins ne soient, en République, des bouffées de bon sens.

» Autres temps, autres mœurs, disait-on près de nous. — Les voitures étaient assez nombreuses, j'entends les fiacres, les breakes, les chars à bancs. Un seul équipage, celui de M. le préfet, se faisait remarquer dans le défilé, à titre sans doute de président de cette fête démocratique en plein Carême.

» Un curieux nous rapporte que la gomme des nouvelles couches était représentée par de nombreux masques, qui en avaient revêtu la livrée; longue blouse blanche, casquette en soie à pout, renversée en arrière, air canaille, tenue démocratico-sociale. Cela donnait à réfléchir. Les cuisiniers qui avaient montré leurs casques à mèches et leurs figures blêmes le jour du mardi-gras, avaient raffistolé leurs costumes et aiguisé leurs grands coutelas; un officier de bouche les accompagnait tout habillé de noir, une ceinture tricolore autour des reins. C'étaient probablement des élèves du fameux Trompette, venus en villégiature à Nantes, pendant que son maître est fort empressé à manger du jésuite avec Jules Ferry, Paul Bert et compagnie. Si le rata républicain de la Mi-Carême a raté pitoyablement, terminons en disant qu'il a brillé toute la nuit, troublé le repos public et perdu la boule dans les brouillards de la Loire.

» La bonne femme Mi-Carême que nous attendions n'est point venue, le bruit et le tapage l'ont effrayée; autrefois on la voyait passer à pied avec son petit ânon chargé de bonbons qu'elle distribuait sur son chemin aux charmants bébés.

» Encore une tradition du bon vieux temps qui s'en va, mes chers enfants.

» La République n'en veut plus de cette bonne vieille. Adieu les bonbons, et pour nous adieu aux joies qui nous faisaient plaisir.

MAMERS.

Il vient de mourir à Mamers (Sarthe) une femme Drouin, âgée de 80 ans; elle avait été mariée deux fois; de ses deux mariages elle eut 37 enfants, dont 20 en cinq couches.

La pauvre mère n'a pas eu la consolation de voir au moins quelques-uns de ses nombreux enfants lui survivre; tous sont morts avant elle. Seule, une fille vécut jusqu'à 17 ans.

PETITE REVUE.

La Girouette, opéra-comique en 3 actes; grand succès de pièce et d'artistes; une actrice saumuroise. — L'Indiscrette, comédie représentée au Gymnase; M. Janvier de la Motte fils et Poquelin; Molière et M. Beauvallon. — Le droit des femmes; les agents de change en jupons; l'Amérique et les revendications féminines.

Au moment où le public saumurois est appelé à la représentation de la Pêrichole, musique d'Offenbach, paroles de Meilhac et Ludovic Halévy, signalons une autre œuvre lyrique, jouée mardi dernier pour la première fois au théâtre des Fantaisies-Parisiennes, et qui a obtenu un immense succès: nous voulons parler de la Girouette, opéra-comique en 3 actes. Les auteurs sont M. Cœdès pour la partition, MM. Olivier Bocache et Emile Hémerly pour le libretto.

Jamais l'humour et la gaieté de bon aloi ne se sont élevés plus haut. La Girouette est une folie à jet continu; rien de plus gai, de plus bouffon, de plus mouvementé que le premier acte, et les deux derniers ne le cèdent d'aucune façon aux scènes du commencement de la pièce.

Quant à la partition de M. Cœdès, elle est adorable d'un bout à l'autre, c'est bien là le ton qu'il faut à l'opérette actuelle, cette sœur jumelle de l'ancien opéra-comique de l'école française, qu'avaient porté si haut Auber et Adolphe Adam. La mélodie abonde et ne cesse jamais d'être gaie, sans tomber un seul instant dans la trivialité. L'orchestration est savante, sans pédantisme; tout cela est l'œuvre d'un musicien consommé et d'un compositeur de premier ordre. Beaucoup de morceaux ont été bissés par la salle tout entière.

L'interprétation, il faut le dire, a été excellente. MM. Denizot, Jannin, Villers, Bellot, ont obtenu tout le succès possible. M^{lle} Thève est charmante sous les traits de la blonde princesse. M^{lle} Devaux est une gracieuse Suzanne. Pélagie, l'opulente sœur de Pépin de Damistoff, est très-bien représentée par M^{lle} Tassilly, une fort accorte comédienne: vous vous rappelez M^{lle} Tassilly, une Saumuroise qui joua Nimiche sur notre scène il y a environ dix-huit mois. Enfin, M^{me} Tauffenberger joue la lieutenant Dragonnette avec une crânerie fort amusante.

Dès le soir même de la première représentation, on prenait rendez-vous pour le souper de la centième.

Nous avons le plus vif désir de voir quelque jour à Saumur cette nouvelle production musicale, sur laquelle les journaux ne tarissent pas d'éloges. C'est pour le coup que la Girouette tournera au profit de la caisse du directeur, en faisant tourner toutes les têtes... vers le théâtre.

Le titre de la Girouette nous amène naturellement à parler d'une petite comédie de M. Janvier de la Motte fils, représentée la semaine dernière au Gymnase, et qui est intitulée: L'Indiscrette. On dit que cette pièce n'est ni meilleure ni plus mauvaise que tous les bluettes de ce genre; c'est lesté, pimpant, et dénote chez son auteur une certaine connaissance de la scène. Inutile d'indiquer ici en qui consiste l'indiscretion de M^{lle} Edith, sur le point de signer son contrat de mariage. Le sujet est délicat et très-scabreux... Il aurait fallu la plume de Labiche pour sortir de cette pièce sans issue. M. Beauvallon ne possède pas cette plume-là.

La presse parisienne avait annoncé la première représentation de l'Indiscrette, de M. Janvier de la Motte fils, et maintenant nous avons affaire à M. Beauvallon. Pourquoi M. Janvier de la Motte se fait-il appeler M. Beauvallon? dit une feuille républicaine.

Mais, cher confrère, nous avons vu et nous voyons chaque jour une foule d'écrivains délaissés leurs noms pour adopter des pseudonymes. Ainsi, à une autre époque, l'un d'eux, pas le moins célèbre, fils de M. Poquelin, valet de chambre et tapissier du roi, se fit appeler Molière, tout simplement. Il est vrai que Molière fut un grand poète, un grand comédien, tandis que le modeste auteur de l'Indiscrette n'est encore qu'un pygmée littéraire et ne s'est guère fait remarquer, d'ailleurs, que par les fluctuations de sa politique.

Cependant, l'autre soir, à la sortie du Gymnase, après avoir vu la comédie de M. ... Beauvallon, un spectateur disait :

— Allons, voilà une pièce digne de Poquelin.

— Comment, dit une autre personne, vous croyez que Molière....

— Pardon, je n'ai pas dit Molière; j'ai dit Poquelin... Poquelin le père, celui qui mourut tapissier.

Elles vont bien, les femmes américaines. Le télégraphe annonçait l'autre jour que, dans l'Etat d'Iowa, on va soumettre à la ratification populaire un amendement à la Constitution qui déclarera que les femmes sont éligibles à la législature de l'Etat, c'est-à-dire aptes à devenir sénateurs et représentants.

Dans l'Etat de New-York et dans celui de Massachusetts, on n'en est pas encore là; mais les législatures de ces Etats ont chacune voté un bill par lequel les femmes pourront, à l'avenir, être nommées directrices des écoles publiques.

Voyez-vous une femme en France proviseur d'un lycée?

Après tout, il ne faut pas trop s'en étonner; nous y viendrons peut-être.

Est-ce fini pour les Etats-Unis? — Point encore.

A New-York, dans le quartier aristocratique, on vient d'établir une Bourse exclusivement destinée au sexe faible.

Les dames américaines sont joueuses; elles aiment à spéculer sur les fonds publics et les valeurs industrielles.

Comme elles ne veulent pas aller se compromettre avec les agents de change de Wall street, elles ont voulu avoir une Bourse à elles. Elles l'ont eue. C'est une femme qui la dirige et qui tous les jours publie la cote des cours.

Cette nouvelle nous remet en mémoire un incident qui eut lieu également à New-York il y a quelques années, et qui jeta, pendant un certain temps, le désarroi parmi les agents de change, courtiers, employés, etc.

Deux jeunes et jolies femmes vinrent s'établir tout près de Wall street (quartier d'affaires rarement fréquenté par les femmes) pour traiter des opérations. Les boursiers faisaient volontiers un détour pour demander des renseignements aux agents de change en jupons, dont les charmes causaient des fluctuations qui n'avaient qu'un rapport très-éloigné avec les derniers cours. Les spéculations s'en ressentirent, le flirtage était plus demandé que les Turcs. Bref les épouses et fiancées de messieurs les financiers s'en émurent et se promènèrent tous les jours, aux heures de bourse, devant le bureau des deux innovatrices. A partir de ce moment, nos deux élégantes durent abandonner l'entreprise, pour cause d'absence d'affaires.

Où ira de ce pas, où s'arrêtera l'Amérique, si l'envahissement de l'élément féminin dans les affaires publiques s'accroît de jour en jour?

C'est dans ce pays, et Paris en sait quelque chose, que sont les femmes les plus gracieuses, les mieux douées. Si elles deviennent tout à coup sénateurs, représentants, proviseurs de lycées, agents de change, comme elles sont déjà avocats, médecins et juges, elles voudront être aussi à la fin présidents des Etats-Unis. Alors, comme le demandait un jour, non sans anxiété, une jeune miss de New-York, qui donc fera la cour aux femmes quand elles auront pris partout la place des hommes?

État civil de la ville de Saumur

Du 1^{er} au 29 février 1880.

NAISSANCES.

Le 7. — Berthe-Marie Rousselot, rue des Capucins. — Augustine-Célestine Posson, rue de l'Île-Neuve.

Le 11. — Alexandre-Jean Le Fur, rue de la Visitation. — Georges-Jean Falck, rue du Portail-Louis.

Le 13. — Ernestine Bachelier, à l'Hospice.

Le 14. — Florestan-Victor-Paul-René Baugé, rue de l'Ancienne-Messagerie.

Le 15. — Blanche-Marie-Madeleine Lemesle, à l'Hospice.

Le 17. — Marie-Louise Boucault, rue Beaurepaire.

Le 18. — Mathilde Gaudin, à l'Hospice.

Le 19. — Hermine Gouyon, rue Saint-Nicolas.

Le 21. — Juliette David, rue de l'Île-Neuve. — Alice Cocuau, rue Saint-Nicolas. — Juliette-Nelly Bourel, rue de Poitiers.

Le 22. — Lucien-Léon Cotenceau, rue de la Croix-Verte.

Le 23. — Célestine Robineau, rue de Fenet.

Le 24. — Eugénie-Clémence Douési, à l'Hospice. — Léonie Ruesche, à l'Hospice.

Le 25. — Joseph Piat, place du Mouton.

Le 27. — Berthe Goubeau, rue de la Butte-des-Moulins.

Le 29. — Marie-Victorine Diébolt, rue du Marché-Noir.

MARIAGES.

Le 5. — Maximilien Levillain, capitaine retraité, chevalier de la Légion-d'Honneur, a épousé Victorine Durand, sans profession, tous deux de Saumur.

Le 9. — Léon-Louis Touchard, boulanger, de Longué, a épousé Marie-Augustine Ferrand, jardinière, de Saumur.

Le 16. — Bernard Brouté, tailleur d'habits, a épousé Marie-Louise Ruèche, couturière, tous deux de Saumur.

Le 21. — Jean-Baptiste Lardennois, journalier (veuf), a épousé Thérèse Hallet, journalière, tous deux de Saumur.

DÉCÈS.

Le 4^{er}. — Antoinette Galland, 6 mois, à l'Hospice. — Adèle Robin, journalière, 68 ans, épouse Michel Pineau, à l'Hospice.

Le 2. — Jeanne Fouet, chapeletière, 74 ans, à l'Hospice. — Anne Derouin, journalière, 73 ans, veuve Louis Lecomte, à l'Hospice. — Thomas-René Delarue, jardinier, 66 ans, à l'Hospice.

Le 3. — Marie Arthurion, journalière, 67 ans, rue Notre-Dame.

Le 4. — Jean Leroy, commissionnaire, 76 ans, à l'Hospice. — Marguerite Depardieu, épicière, 63 ans, veuve Louis Poyet, Grand'Rue.

Le 7. — Jeanne-Julie Bardou, sœur Sainte-Marguerite, 81 ans, à l'Hospice.

Le 8. — Pierre Perrichet, terrassier, 63 ans, à l'Hospice. — René Foucher, carrier, 64 ans, à l'Hospice.

Le 10. — Michel Gaignard, tailleur de pierres, 62 ans, à l'Hospice. — Henriette-Augustine Héroux, 44 ans, à l'Hospice.

Le 11. — Alphonse-Julien Letourneau, menuisier, 42 ans, rue de la Fidélité.

Le 13. — Victor Robineau, chapeletier, 29 ans, à l'Hospice.

Le 15. — Jeanne Boucher, journalière, 39 ans, épouse Castillon, rue Saint-Nicolas.

Le 17. — Joseph Laurent, cuisinier-chef, 40 ans, rue Beaurepaire. — Jules Méréle, sauveteur de la Seine, 42 ans, à l'Hospice.

Le 20. — François Legeay, 67 ans, à l'Hospice. — Marguerite Blandeau, journalière, 63 ans, veuve Gabriel Guyomard, rue des Basses-Perrières.

Le 21. — Jean Beaumont, cultivateur, 80 ans, à l'Hospice. — Paul-Louis-André Poirier, 5 mois, route neuve d'Angers.

Le 23. — Louis-Jean Mercier, charbon, 87 ans, à l'Hospice. — Louis Fargeau, commissionnaire, 78 ans, à l'Hospice. — Jacques Ponsolle, journalier, 48 ans, rue de la Visitation.

Le 24. — Antoine Buffet, 4 mois, rue Duplessis-Mornay. — Marguerite-Adolphine Rolland, sans profession, 22 ans, veuve Alphonse Guittier, rue d'Orléans. — Julie Chassier, journalière, 84 ans, veuve Jacques Jean, rue de Fenet.

Le 25. — Jeanne Arrault, couturière, 75 ans, veuve Pierre Perruchet, à l'Hospice.

Le 26. — Berthe Bruneau, 4 mois, rue de la Croix-Verte.

Le 27. — Jean-Marie Moa, tisserand, 78 ans, à l'Hospice. — Madeleine Lemesle, 20 jours, hameau du Petit-Puy.

Plus cinq morts-nés dans le mois.

Théâtre de Saumur.

Direction CHEVANNES.

LUNDI 8 mars 1880.

LA PÉRICHOLE

Opéra-bouffe en 3 actes, paroles de H. Meilhac et L. Halévy, musique d'OFFENBACH.

Le spectacle commencera par :

Jobin et Nanette, vaudeville en 1 acte, joué par M^{lle} Duherlin et M. Tony.

Bureaux à 7 h. 3/4; rideau à 8 h. 1/4.

Cinq francs par mois, Livres et Musique. — Maison Abel PILON, 33, rue de Fleurus, à Paris. (Voir aux annonces.)

18, Rue Beaurepaire, Saumur.

L. LE BRAS BANQUIER

La Maison se charge :

1. De l'achat, de la vente au comptant et à terme de toutes valeurs cotées et non cotées à la Bourse de Paris ou se négociant en Banque (sans autre commission que le courtage officiel fixé par la Chambre syndicale des agents de change à la Bourse de Paris), c'est-à-dire 1 fr. 25 par 1,000 francs. — 25 centimes par titre ne dépassant pas 200 francs. — Minimum de courtage, 1 franc.
 2. De l'encaissement immédiat (sans bordereau ni classement) de tous effets publics, coupons de rentes, d'actions et d'obligations de toutes valeurs françaises et étrangères, à raison de **25 centimes par cent francs.**
 3. L'ENCAISSEMENT EST GRATUIT pour tous les clients ayant fait des opérations dans la maison.
 4. De la vérification des tirages de toutes les valeurs françaises et étrangères et du remboursement des titres sortis.
 5. De souscrire SANS FRAIS à toutes les émissions publiques.
 6. De faire GRATUITEMENT les versements, échanges de titres, conversions et transports de toutes valeurs. Renouvellement des titres auxquels manquent des feuilles de coupons.
 7. De faire les recouvrements de tous effets de commerce sur la France et l'Étranger.
 8. Service de Chèques sur Paris.
- Tous les ordres doivent être adressés à M. LE BRAS, banquier, 18, rue Beaurepaire, à Saumur. On répond aux lettres par retour du courrier.

NOTA. — La maison ne reçoit aucune espèce de fonds en dépôt.

Les bureaux sont ouverts de neuf à six heures, dimanches et fêtes exceptés.

LA BANQUE MOBILIÈRE

8, rue Nivernois-Saint-Augustin, Paris.
SOCIÉTÉ ANONYME. — CAPITAL : UN MILLION.
désire trouver des personnes honorables, anciens Officiers ministériels, Banquiers, Officiers retraités ou anciens Fonctionnaires, comme Correspondants ou Directeurs d'agence ou province.
CONDITIONS AVANTAGEUSES
Écrire à M. l'Administrateur-délégué et envoyer références. (Affranchir)

Salernes, 13 février 1879.

Monsieur MICHEL, pharmacien à Aix,

Je profite de l'occasion d'un message de Salernes pour vous prier de vouloir bien être assez bon de m'envoyer encore quatre flacons de votre Elixir antirhumatismal. Comme depuis dix-huit ans je ne me suis pas senti mieux qu'à présent, et ne voulant pas en être dépourvue à présent au renouvellement du sang, je vous prierais de m'envoyer ces quatre flacons par le retour du message, et plus tard je vous adresserai une lettre de remerciement du bien que votre Elixir antirhumatismal m'a fait, des souffrances que j'endurais depuis dix-huit ans, et qu'aujourd'hui, grâce à votre Elixir, je me trouve, Dieu merci, assez bien pour pouvoir faire mes petites affaires.

Pas autre chose à vous dire pour le moment que de bien vouloir recevoir mes prières et le remerciement du bien que vous m'avez fait.

Votre humble et dévoué,
Dame BERNARD, accouchée,
à Salernes (Var).

(Voir aux annonces.)

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS
rendues sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fétide en se levant ou après certains plats compromettants : oignon, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants. — 32 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castelluart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

N° 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 99,625. — Avignon, 18 avril 1876. Que Dieu vous rende tout le bien que vous m'avez fait. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans. — J'avais des oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. Contre toutes ces angisses, tous les remèdes avaient échoué, la Revalescière m'en a sauvé complètement. — BORREL, née Carbonnelly, rue du Balai, 11.

Cure N° 98,614 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont dis-

paru sous l'heureuse influence de votre dévouée Revalescière. LÉON PRYCLER, instituteur à Cherves-sous (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 22 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — La Revalescière chocolatée, en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus agités. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt : Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean; — Département de la Mayenne, Besson, successeur de TEXIER; J. Russon, pharmacien et épicerie. — Du Barry et Co (limitée), 8, rue Castiglione, Paris.

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers

DÉPARTS		ARRIVÉES	
DE SAUMUR	A POITIERS	A POITIERS	A ANGERS
6 h. 25 matin.	10 h. 30 matin.		
8 10 —			
1 25 soir.	4 50 soir.		10 h. 54 matin.
4 55 —			
7 40 —	11 35 —		9 15 soir.

DÉPARTS		ARRIVÉES	
DE POITIERS	A MONTREUIL	A MONTREUIL	A SAUMUR
5 h. 50 matin.	8 h. 52 matin.		
10 45 —	3 35 soir.		9 h. 48 matin.
12 15 soir.	5 14 —		4 15 soir.
6 45 —	10 22 —		6 35 —

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 15 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 45.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e V. LE RAY, avoué-licencié à Saumur, rue du Marché-Noir, n° 12.

INTERDICTION.

D'un jugement par défaut, rendu par le tribunal civil de première instance de Saumur, le quatre mars mil huit cent quatre-vingt, enregistré, A la requête de M. Guibert, tonnelier, demeurant à Angers, rue des Deux-Haies, Ayant M^e V. Le Ray pour avoué; Contre le sieur François Fauvel, ancien remouleur, demeurant au bourg de la commune des Rosiers; Il appert : Que ledit sieur François Fauvel a été déclaré interdit de l'administration de sa personne et de ses biens. Pour extrait, certifié conforme, par l'avoué soussigné. Saumur, le six mars mil huit cent quatre-vingt. (106) V. LE RAY.

Etude de M^e PAUL TAUREAU, notaire à Doué.

A VENDRE LE CHATEAU DE LA PERRIÈRE

Sis à Bagneux, près Saumur, Avec ses dépendances, Comprenant parc planté de beaux arbres, terrasses, jardin potager, vignes et prairies; le tout contenant environ 6 hectares. Vue magnifique sur la vallée du Thouet. Prix modéré. S'adresser : 1° pour visiter, sur les lieux; 2° et, pour traiter, audit M^e TAUREAU, notaire. (107)

ASPERGES

Plant de deux ans A VENDRE Chez M. DUBOIS, à Varrains, au prix de 5 francs le cent. Ce plant est de toute beauté, et sa graine est sortie d'Argenteuil. On peut le voir chez lui avant l'arrachage.

DEUIL COMPLET TOUT FAIT ET SUR MESURE en 10 heures Robes, Costumes, Confections, Modes, Lingeries, Bijoux, Tissus deuil, et Accessoires. AVIS POUR LA PROVINCE. — L'organisation spéciale de la Maison permet d'expédier, quelle que soit l'importance, tous les deuils 10 heures après la réception de la commande. — Pour les robes, envoyer un corsage et la longueur de jupe. — Pour les Modes, désigner le deuil que l'on porte et le genre de coiffure de la personne. AU SABLIER, 2, B^e Montmartre, Paris. Envoi franco contre remboursement à partir de 25 francs. DEMANDER LE CATALOGUE ILLUSTRÉ

Etude de M^e HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay (Maine-et-Loire).

GRANDE VENTE MOBILIÈRE APRÈS DÉCÈS.

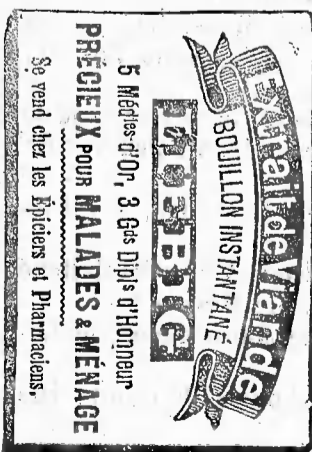
Le mardi 9 mars 1880, et jours suivants, à onze heures du matin, Dans une maison située à Montreuil-Bellay, rue des Forges,

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES, Par le ministère de M^e HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay, D'UN BEAU ET RICHE MOBILIER

Dépendant des successions de M. et M^{me} Peltier, et comprenant notamment : Un magnifique meuble de salon, style Louis XV, table en ébène, buffet en ébène et candélabres, même style, beau piano en palissandre, console, glaces, pendules et garniture de cheminée; Meubles de salle à manger en vieux chêne sculpté, suspension en métal platiné, argenterie, porcelaine, vaisselle; Meubles de cabinet de travail et bibliothèque, comprenant plus de 300 volumes; Meubles de onze chambres à coucher, en acajou et noyer, secrétaires, armoires à glace et autres, commodes, chaises, fauteuils, tables, pendules, flambeaux, lavabo, garnitures de cheminée et de croisées, tapis, linge, literie, un billard, bois de chauffage, vin en cercles et en bouteilles, batterie de cuisine et fourneau économique; Une calèche, une victoria, deux chevaux et une foule d'autres objets. On paiera comptant, plus 5 0/0.

A VENDRE RAMES DE POIS ET OSIER POUR ATTACHES.

S'adresser chez M. FOUCHIER, garde du Bray. (108)



LIBRAIRIE ABEL PILON

A. LE VASSEUR, Succ^r, ÉDITEUR. 33, rue de Fleurus, 33 PARIS

CINQ FRANCS PAR MOIS

jusqu'à CENT francs d'acquisition
Pour un achat au-dessus de cent francs, le paiement est divisé en vingt mois
Dictionnaires, Histoire, Géographie, Littérature, Ouvrages illustrés, Gravures, Musique, etc.
EXTRAIT DU CATALOGUE. — OUVRAGES DE FONDS
GRAND ATLAS DÉPARTEMENTAL de la France, de l'Algérie et des Colonies. 100 cartes et texte contenant la matière de dix vol. in-8. 2 vol. reliure riche. Prix : 125 fr., payables 20 fr. par 4 mois.
GRAND ATLAS UNIVERSEL ancien et moderne, par DUFOUR. 40 cartes double in-folio. Prix : 60 fr.
TRAITÉ GÉNÉRAL DE BOTANIQUE par HENRI COCQUET et REVELL. 4 beaux vol. gr. in-8. dont 2 vol. Atlas cont. 109 planches magnifiques coloriées. Prix : 200 fr., payables 25 fr. par trimestre.
TRAITÉ GÉNÉRAL D'HORTICULTURE théorique et pratique, par GÉRARD, DUVOIS et HIRINCO. 6 beaux vol. grand in-8. dont 3 Atlas contenant 158 planches magnif. color. 250 fr., payab. 30 fr. par 3 mois.
FLORE MÉDICALE USUELLE ET INDUSTRIELLE de J. SIEGEL, par DUPUIS, REVELL et BAILLON. 6 beaux vol. gr. in-8. dont 3 Atlas contenant 152 planches in-4, magnifiquement coloriées. Prix : 300 fr., payables 30 fr. par 3 mois.
LES TISSUS ANCIENS reconstitués à l'aide du costume, des miniatures et des documents inédits, par GUICHARD. Ouvrage hors concours à l'Exposition de 1876. 50 planches. Ouvrage s'adressant aux dessinateurs de l'industrie, orfèvres, bijoutiers, fondeurs, papiers peints, vitraux, broderie, céramique, etc. 50 planches en carton. Prix : 80 fr.
DICTIONNAIRE D'HISTOIRE NATURELLE par D'ONNAY et un grand nombre de nos savants érudits. Nouvelle édition, 28 volumes. Texte et Atlas de 340 planches en 3 volumes. Prix : 450 fr., payables 50 fr. par trimestre.
Envoi franco des Catalogues de Librairie et de Musique

A VENDRE UNE JUMENT ALEZANE

Dent-sang. Taille : 1 mètre 55 centimètres. Se monte et s'attelle. Peut porter un fort poids. S'adresser au bureau du journal.

PUITS FORÉS

Ces Puits peuvent se creuser en toutes saisons, dans les terrains d'alluvion, sables et quelques tufs. Dans les caves, dans un espace de deux mètres carrés, sans compromettre la solidité de la maison. S'adresser à M. C. CARRIÈRE, pompier à La Menitrié (Maine-et-Loire).

90, BOULEVARD SAINT-GERMAIN
ENCRE NOUVELLE
MATHIEU-PLESSY

Croix de la Légion d'Honneur à l'Exposit. univ. de 1867.
ENCRE NOUVELLE Double Violet
A COPIER
Adoptée par toutes les grandes Administrations.
DÉPÔT CHEZ TOUS LES PAPETIERS

INCONTINENCE D'URINE DES ENFANTS.

Guérison par le traitement du docteur BEAUFUME, de Châteauroux. Traitement gratuit pour les pauvres.

VINS ROUGES DE TABLE RECOMMANDÉS

La Bordelaise de 228 litres, rendue franco de port à la gare de l'acheteur.
1879 1878 1874 } Paiement 90 jours. En demi-hectolitre
PREMIÈRES COTES 115 125 140 } riques, 8 fr. en sus pour différences
MÉDOC..... 130 140 165 } transport et de logement. Les
CHATEAUFERRÈRE 145 160 185 } et 1874 sont prêts à mettre en
GRAVES-BLANCS.. 110 125 140 } tailles.
EAU-DE-VIE D'ARMAGNAC, de 100 à 250 fr., suivant l'âge par fûts de 30 à 80 litres, logement en sus. Au-dessus de 100 litres, le n'est pas compté. S'adresser à M. HENRY VALÉRY, propriétaire-viticulteur au château de la Rivière, à Floirac, près Bordeaux (Gironde).

PLUS DE MAUX DE DENTS
par l'emploi de
L'ÉLIXIR DENTIFRICE
DES
RR. PP. BÉNÉDICTINS
de l'ABBAYE de SOULAC (Gironde)
DOM. MAGUELONNE, Prieur.
INVENTÉ EN 1373 par le PÈRE PIERRE BOURSAUD
Prix du Flacon : 2 fr.
Agent général : SEGUIN, 3, rue Huguier, Bordeaux.
Se trouve, à SAUMUR, chez BOUCHET, 2, rue Saint-Jean.

ÉLIXIR ANTI-RHUMATISMAL

DE SARRAZIN MICHEL, d'Aix (Provence).
Guérison sûre et prompte des rhumatismes aigus et chroniques, goutte, lumbago, sciatique, migraines. 10 h le flacon pour 10 jours de traitement. — UN FLACON SUFFIT ORDINAIREMENT.
Dépôt chez tous les principaux pharmaciens de chaque ville à Saumur, chez M. NORMANDINE.

Saumur, imprimerie de P. GODET. Certifié par l'imprimeur soussigné.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godel.
Hôtel-de-Ville de Saumur, le 18

LE MAIRE,